

Conférence interministérielle Santé publique

8 septembre 2021

Rapport

Membres

○ Christie Morreale, Ministre (présidente de la CIM) + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint	Gouvernement wallon
○ Wouter Beke, Ministre + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet	Gouvernement flamand
○ Ministre Vandenbroucke + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de Cabinet	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, + Delphine Haulotte, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités :

○ Frank Robben, administrateur-général	e- Health
○ Dirk Ramaekers, Président de la Taskforce Vaccination ○ Sabine Stordeur, Vice-Présidente de la Taskforce Vaccination	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de service ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Présidente du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Rina Rabau	Cabinet Van Den Brandt
○ Xavier De Cuyper, Administrateur général	AFMPS
○ Paul Pardon	Président RMG

Excusés :

<input type="radio"/> Pedro Facon	Commissariat Corona du Gouvernement
-----------------------------------	-------------------------------------

1. Politique en matière de COVID-19

1.1. Vaccination

1.1.1. Déploiement de la stratégie de vaccination

A l'issue de la présentation (ppt dans sharepoint), quelques commentaires sont émis :

- Si la situation est bonne, il ne faut pas perdre de vue les objectifs fixés ; il faut tendre vers un taux de vaccination supérieur à 75 % . Cette préoccupation est partagée par la TF Vaccination ;
- Concernant la situation de Ostbelgien pour laquelle quelques préoccupations se sont exprimées quant à l'insuffisance constatée de la couverture vaccinale, plusieurs explications sont avancées :
 - Pour la partie transfrontalière avec l'Allemagne, beaucoup de personnes se sont fait vacciner dans ce pays ; cela vaut également pour les régions transfrontalières avec les Pays-Bas, le Luxembourg ou la France ; demande est faite de pouvoir disposer de données plus claires émanant de ces pays ;
 - Ces personnes ne renseignent pas leur vaccination auprès de leur médecin généraliste qui, souvent, ont leur pratique en Allemagne ;
 - Cette non transmission de l'information à leur médecin est dû également au fait qu'il n'y a aucun incitant pour le faire ; ne devrait-on pas dès lors faciliter le processus d'enregistrement ?
 - Sur les 68.000 belges d'Ostbelgien de plus de 18 ans qui rentrent en considération pour la vaccination, 9000 travaillent en Allemagne ; nombres d'entre eux se font vacciner dans ce pays ;
- En Flandre, si le chiffre de 80% de couverture vaccinale a été atteint (chez les 18 ans et plus - 90% chez les adultes), il y a encore un écueil constaté chez les personnes qui ne souhaitent pas se faire vacciner, ces derniers précisant que se faire vacciner n'empêche nullement d'être infecté ; dans ce cadre, demande est faite de pouvoir disposer de chiffres précis des personnes infectées qui se retrouvent à l'hôpital. Cela permet d'estimer si l'on est en capacité de faire face dans les semaines qui vont suivre à une éventuelle résurgence des hospitalisations et d'autre part, en termes de persuasion, cela permet de préciser à cette population que le nombre de personnes infectées admis à l'hôpital, même vaccinées, est marginal.
- En Région wallonne, si dès le 15/09 de nouvelles initiatives seront prises dans les Hautes Ecoles, les universités, les hôpitaux en termes d'incitation à la vaccination, il n'en reste pas moins que la tranche d'âge 25-34 est la plus rétive à la vaccination ; des mesures, telles que l'instauration du pass sanitaire pourrait faire augmenter le taux de couverture dans cette tranche d'âge.



- Un déficit en termes de taux de vaccination ayant été cité dans plusieurs villes du pays, l'introduction du CST est évoqué comme solution pouvant faire augmenter ce taux ; le récent accord sur le sujet (accord du Conseil des Ministres fédéraux il y a quelques heures) pourrait permettre de concrétiser cette piste.

CONCLUSION ET DÉCISION

- 1. La CIM prend acte de l'update du déploiement de la stratégie de vaccination ; l'accord de coopération récent relatif au CST pourra permettre, si la situation l'exige, de recourir à ce dernier si la situation sanitaire venait à se détériorer.**

1.1.2. Taux de vaccination par institution : information et décisions

Quelques éclaircissements méthodologiques sont donnés à l'issue de la présentation ; quelques interrogations sont également émises en termes d'opérationnalisation.

CONCLUSION ET DÉCISION

- 2. Le dossier est approuvé par la CIM.**

1.1.3. Avis TF sur les principes chez les patients présentant une contre-indication absolue à la vaccination : décision

CONCLUSION ET DÉCISION

- 3. Le dossier est approuvé par la CIM.**

1.1.4. Autres

Pas d'autres points.

1.2. Testing and tracing

1.2.1. Update IFC testing en tracing

L'update présenté (disponible dans sharepoint) n'appelle pas de commentaires.

1.2.2. Autres

Comme déjà annoncé par ailleurs, le Ministre Maron informe ses collègues de ce qui suit ; afin de réduire la propagation du virus suite à des retours de voyages, la COCOM souhaite implémenter une quarantaine obligatoire de 10 jours pour tous les voyageurs qui arrivent sur le territoire de la région bruxelloise d'une zone rouge (EU/Schengen zone/ White list Red Zone) sans certificat de vaccination complète ou sans certificat de rétablissement, en plus de tests obligatoires à l'arrivée et au jour 7. Cette quarantaine sera de 10 jours à partir de l'arrivée en Belgique. Elle pourra être arrêtée au plus tôt suite à un résultat négatif du test le jour 7.

Cette initiative est reçue positivement par les autres membres de la CIM.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

4. La CIM prend acte de l'update de l'IFC.

5. La CIM a pris acte de l'initiative de la COCOM susmentionnée et y réagit favorablement.

2. Quotas médecins -information

- engagement d'orienter les médecins excédentaires 2021 vers des spécialités en pénurie
- feedback sur les accords conclus lors du conseil fédéral des ministres du 23 juillet 2021

Le Ministre fédéral expose les grands points de ce dossier ; il estime important de mettre fin à des controverses qui durent depuis des années. Il importe, dans le contexte d'une confiance mutuelle indispensable à retrouver, de formaliser un accord (entre les Ministres de la Santé que ceux qui sont compétents pour l'Enseignement) sur l'engagement d'orienter les médecins excédentaires 2021 vers des spécialités en pénurie ; cette première étape serait suivie de celle relative à la mise en place d'un organe interfédéral pour la planification ainsi que celle relative à l'indispensable maîtrise de l'offre.

Les membres de la CIM n'ont aucun souci à appuyer la nécessaire collaboration et concertation qui doivent s'opérer avec tous les acteurs concernés, au premier chef les ministres de l'Enseignement.

la Ministre Glatigny précise cependant qu'il ne peut marquer son accord sur deux éléments dans la conclusion :

- il n'appartient pas à la CIM Santé de se pencher sur le développement d'un système de responsabilisation ; ce point doit être abordé dans l'OCC (avec les ministres de l'Enseignement) dans lequel une décision politique doit être prise. En outre, le terme « responsabilisation » doit être remplacé par le terme « maîtrise » ;
- Dans cette optique, l'acception « La CIM *prend acte* du début des travaux » telle que reprise dans la dernière phrase n'est pas adéquate : demande est faite de préciser simplement : « La CIM prend *note* du début des travaux... »

CONCLUSION ET DÉCISIONS

- 6. La CIM prend acte de l'information donnée par l'autorité fédérale ; les deux demandes de modifications sont approuvées : la conclusion devient donc : La CIM prend note des décisions prises par le Conseil des ministres fédéral et des instructions données au ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique concernant la création d'un organe de planification interfédéral et le développement d'un système de maîtrise. La CIM prend note du début des travaux à cette fin et soutient la concertation avec les ministres compétents en la matière.**

3. Divers

Concernant l'état d'avancement du dossier relatif à l'obligation de vaccination, un premier projet sera prêt dans le courant de la semaine prochaine ; les différents avis demandés seront donnés dans le courant de la 3^{ème} semaine de septembre. De plus, un avis du CSS est attendu pour le 16/09.

Concernant l'état des lieux des discussions avec les médecins du travail, des réunions ont déjà eu lieu dans le cadre du Conseil supérieur pour la prévention au travail ; le commissariat a déjà participé à ces réunions avec certains représentants des médecins du travail; concernant les données et la transparence, un accord avec les couples a été trouvé.

Concernant les discussions avec les partenaires sociaux, outre une lettre partie à l'attention du Ministre Dermagne, ses collaborateurs participent aussi activement aux discussions. Par le biais du Conseil Supérieur susmentionné, l'on aura une vue plus claire des résultats de ces discussions.

Il est fait mention de l'introduction, par l'hôpital Ambroise Paré, de l'obligation d'un pass sanitaire pour les visites. Il apparaît qu'il n'y a pas de base légale pour ce type de mesure.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

- 7. Lors de la CIM du 22 septembre, un état des lieux sera donné sur le dossier relatif à l'obligation de la vaccination.**
- 8. La CIM prendra aussi connaissance, par le biais du Conseil supérieur de la prévention au travail, de l'avancée des discussions concernant les médecins de travail et des partenaires sociaux.**

4. Communication

Pas de communication

5. Prochaine réunion : mercredi 22 septembre 2021 de 8h00 à 10h00.